

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er mai 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Doris Gilbert  
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**68-05-25**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2025
- 4 - FINANCES
  - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er mai 2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.1 - Service incendie
  - 6.2 - Parc industriel
  - 6.3 - Soumissions - pavage
  - 6.4 - Écocentre- Transport et location conteneur
  - 6.5 - Balayage des rues
  - 6.6 - Demande de dérogation mineure - Guillaume Voyer
  - 6.7 - Ressources humaines- Processus d'embauche
  - 6.8 - Prolongement des réseaux
  - 6.9 - Intersection Route 204/ rue Langevin
  - 6.10 - Conteneurs
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
  - 7.1 - Oeuvre des loisirs
  - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
    - 7.2.1 - Financement temporaire
    - 7.2.2 - Bandes et béton
  - 7.3 - Règlement concernant les modalités de publication des avis publics
    - 7.3.1 - Avis de motion- Règlement concernant les modalités de publication des avis publics
    - 7.3.2 - Adoption du projet de règlement
  - 7.4 - OMH Beauce-Etchemins
  - 7.5 - MRC des Etchemins
  - 7.6 - Caisse Desjardins des Etchemins
    - 7.6.1 - Marge de crédit
    - 7.6.2 - Effets bancaires
  - 7.7 - TECQ 2024-2028
  - 7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier
  - 7.9 - Séance du conseil du mois de juin
- 8 - CORRESPONDANCE
  - 8.1 - FQM
  - 8.2 - Les Petits Entrepreneurs
  - 8.3 - Nos milieux de vie en action
  - 8.4 - Dîner Spaghetti-bénéfice

- 8.5 - Partenariat- Festival du pâté chinois
- 8.6 - Regroupement TDL Québec
- 8.7 - Transport autonomie Beauce-Etchemins
- 8.8 - Mini-Scribe
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.10 Conteneurs
- 7.2.1 Financement temporaire
- 7.2.2 Bandes et béton
- 7.6 Caisse Desjardins des Etchemins
- 7.6.1 Marge de crédit
- 7.6.2 Effets bancaires
- 7.7 TECQ 2024-2028
- 7.8 Bibliothèque Roch-Carrier
- 7.9 Séance de juin

ADOPTÉE

69-05-25

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2025

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Doris Gilbert,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

### 4 - FINANCES

70-05-25

#### 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er mai 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er MAI 2025

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2500200	RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS	150,00	150,00
C2500201	FONDATION SANATORIUM BEGIN	500,00	500,00
C2500202	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	11 412,33	11 412,33
C2500203	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	308 600,00	308 600,00
C2500203	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	3 471,75	3 471,75
C2500204	HYDRO-QUEBEC	1 718,42	1 718,42
C2500204	HYDRO-QUEBEC	914,96	914,96
C2500204	HYDRO-QUEBEC	1 670,51	1 670,51
C2500204	HYDRO-QUEBEC	31,38	31,38
C2500204	HYDRO-QUEBEC	771,71	771,71
C2500204	HYDRO-QUEBEC	966,48	966,48
C2500205	BELL MOBILITÉ INC.	96,68	96,68
C2500206	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	555,35	555,35
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	1 819,75	1 819,75
	YVAN GAGNON	1 599,99	1 599,99
C2500207	AON HEWITT	4 704,90	
C2500208	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	15 642,23	
C2500209	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	6 263,52	

C2500210	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	5 030,16	
C2500210	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	12 072,38	
C2500210	BLANCHETTE, VACHON ET ASSOCIÉS	3 104,32	
C2500211	SOGETEL INC.	723,07	
C2500212	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	118,60	
C2500213	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	54,00	
C2500214	POSTES CANADA	196,06	
C2500215	COOP STE-JUSTINE	35 687,99	
C2500216	HYDRO-QUEBEC	2 205,08	
C2500216	HYDRO-QUEBEC	732,41	
C2500216	HYDRO-QUEBEC	1 074,90	
C2500217	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2500218	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	31,59	
C2500219	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	543,07	
C2500220	PAULO ET REMY INC.	115,65	
C2500221	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	1 087,66	
C2500221	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	448,40	
C2500221	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	672,60	
C2500222	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	484,08	
C2500223	QUÉBEC MUNICIPAL	379,42	
C2500224	SANI-ETCHEMIN INC.	661,11	
C2500225	ELECAL	462,41	
C2500226	UAP INC.	584,19	
C2500227	EUROFINS ENVIRONEX	415,06	
C2500227	EUROFINS ENVIRONEX	480,03	
C2500227	EUROFINS ENVIRONEX	544,41	
C2500227	EUROFINS ENVIRONEX	299,52	
C2500228	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	1 045,05	
C2500228	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2500228	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	80,46	
C2500229	SEL DRUMMOND ENR.	9 714,47	
C2500230	GYRO-TRAC CORPORATION	3 372,03	
C2500231	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	1 687,91	
C2500232	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2500233	MAC CONSTRUCTION INC.	98 850,06	
C2500233	MAC CONSTRUCTION INC.	22 995,00	
C2500234	DÉNEIGEMENT WL	574,88	
C2500235	TOROMONT CAT QUÉBEC	203,30	
C2500235	TOROMONT CAT QUÉBEC	203,30	
C2500236	BCN ÉNERGIE INC	626,61	
C2500237	GROUPE M.G.A.	3 152,14	
C2500238	USINAGE STEVEN BEAUDOIN INC	130,57	
C2500239	CEP FORENSIQUE INC	20 679,53	
C2500240	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	5 173,88	
C2500240	STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	1 793,61	
C2500241	HARNOIS ÉNERGIES INC	541,41	
C2500242	LES ATELIERS MÉCANEXPRESS INC.	1 883,50	
	TOTAL	602 059,46	334 279,31
	SOLDE À PAYER	267 780,15	
	ENCAISSE	- 339 841,09	

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

## **6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**

**71-05-25**

### **6.1 - Service incendie**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (R.I.S.E.D.E) a adopté le 4 avril 2025, le règlement 2025-01, intitulé « Règlement numéro 2025-01 décrétant une dépense de 142 669\$ et un emprunt de 142 669\$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et accessoire ».

CONSIDÉRANT QUE la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (R.I.S.E.D.E) demande aux municipalités d'approuver par résolution le règlement d'emprunt 2025-01;

PAR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ FERLAND,  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine approuve le règlement numéro 2025-01, intitulé « Règlement numéro 2025-01 décrétant une dépense de 142 669\$ et un emprunt de 142 669\$ pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire et accessoire », tel que déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE,

### **6.2 - Parc industriel**

Cet item est reporté à la prochaine séance.

**72-05-25**

### **6.3 - Soumissions - pavage**

CONSIDÉRANT la demande de soumission par invitation effectuée par la municipalité de Sainte-Justine pour l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse ;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été déposées pour réaliser ces travaux, soient celles de :

1- Pavage Sartigan Itée : 99 343,92\$ taxes incluses;

1- Construction Abénakis inc. : 111 018, 94\$ taxes incluses;

2- Groupe Colas Québec inc (Construction B.M.L.) : 119 284,85\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la soumission déposée par Pavage Sartigan Itée pour l'exécution des travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse pour la somme de 99 343,92\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

**73-05-25**

### **6.4 - Écocentre- Transport et location conteneur**

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre déposée par Nicolas Gaudreau de Services sanitaires D.F. de Beauce en date du 4 avril 2025 pour la location, le transport et la disposition de matériaux secs par conteneur pour l'Éco-centre de Sainte-Justine pour l'année 2025.

ADOPTÉE

**74-05-25**

#### **6.5 - Balayage des rues**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de déposer une offre de 21 500\$ dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 25-0154 déposé par le Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition d'un balai de rue.

ADOPTÉE

**75-05-25**

#### **6.6 - Demande de dérogation mineure - Guillaume Voyer**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Guillaume Voyer et Élise Ferland afin de leur permettre de construire un garage privé isolé avec une hauteur de 23 pieds comparativement à la norme de 18 pieds prévue à l'article 7.2.1 du règlement de zonage no 76-07 et ce, en raison du fait que la hauteur d'un garage privé isolé ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

#### **6.7 - Ressources humaines- Processus d'embauche**

Le conseil est informé de l'état de ce dossier.

#### **6.8 - Prolongement des réseaux**

Suite aux informations reçues relativement à la baisse des prix de 11,51% sur les conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires entre 2021 et 2025, le conseil municipal convient de conserver sa contribution actuelle de 50\$ le pied linéaire pour les prolongements de réseaux.

#### **6.9 - Intersection Route 204/ rue Langevin**

Le conseil est informé d'une problématique à l'intersection de la route 204 et de la rue Langevin sur le fait que des piétons circuleraient dans la cour des matériaux de la Coop au lieu de circuler sur la bande piétonnière de la chaussée.

Pour le moment, les dirigeants de la Coop a déjà installé des pancartes visant à interdire la circulation des piétons dans la cour des matériaux.

#### **6.10 - Conteneurs**

Monsieur le maire mentionne aux membres du conseil qu'il reçoit de plus en plus de demandes pour l'installation de conteneurs en zone commerciale.

Il se demande donc si cela pouvait être pertinent de modifier la réglementation actuelle afin de les permettre à certaines conditions.

Comme le conseil se montre favorable à cette demande, il est convenu de poursuivre l'étude de ce dossier.

### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **7.1 - Oeuvre des loisirs**

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

#### **7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**

**76-05-25**

##### **7.2.1 - Financement temporaire**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande à la Caisse Desjardins des Etchemins un financement temporaire de 3,500,000\$ pour les travaux de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif;

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de financement temporaire pour ces travaux.

ADOPTÉE

**77-05-25**

##### **7.2.2 - Bandes et béton**

CONSIDÉRANT que lors du démantèlement d'une section des bandes de la patinoire du Centre sportif pour la reconstruction du bâtiment de services, il fut constaté que les bandes étaient pourries et devaient être remplacées;

CONSIDÉRANT qu'avant de remplacer ces bandes de patinoire, il serait opportun d'installer un plancher en béton au pourtour de la patinoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
ET résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal autorise les travaux de remplacement des bandes ainsi la construction d'un plancher de béton au pourtour de la patinoire.

ADOPTÉE

#### **7.3 - Règlement concernant les modalités de publication des avis publics**

##### **7.3.1 - Avis de motion- Règlement concernant les modalités de publication des avis publics**

## AVIS DE MOTION

Je soussigné, Doris Gilbert, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

---

Doris Gilbert, conseiller

78-05-25

### **7.3.2 - Adoption du projet de règlement**

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication de ses avis publics;

EN CONSÉQUENCE DE QUI PRÉCÈDE,

Sur une proposition de Doris Gilbert,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no. 239-25 de la façon suivante:

#### **ARTICLE 1 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent projet de règlement a pour objet de déterminer les modalités de publication des avis publics de la Municipalité.

#### **ARTICLE 2 CHAMPS D'APPLICATION**

Les modalités de publication contenues au présent projet de règlement s'appliquent aux avis publics prévus dans les lois et règlements auxquels la Municipalité doit se conformer. Ces modalités sont également applicables dans les cas où la Municipalité a elle-même prévu la publication d'avis public dans ses propres règlements, résolutions ou politiques.

Ainsi, lorsqu'une loi, un règlement, une résolution ou une politique emploie expressément les termes « avis publics », les modalités de publication prévues au présent règlement ont préséance.

Tel est également le cas lorsqu'une loi, un règlement, une résolution ou une politique prévoit que la Municipalité ou un de ses officiers, fonctionnaires, employés ou membres de son personnel doit publier un avis, faire publier un avis, donner un avis public, etc. L'emploi dans le texte des termes « avis publics » n'est pas restrictif, en ce que le présent règlement s'applique à tout avis destiné à la collectivité, par opposition à un avis destiné à une personne (physique ou morale) seulement ou à un certain groupe restreint de personnes.

Lorsqu'une loi ou un règlement prévoit la possibilité, pour la Municipalité, de choisir le mode de transmission d'un avis, le présent règlement n'a pas pour effet de faire perdre une telle prérogative.

#### **ARTICLE 3 AVIS ANNONÇANT LA TENUE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION CITOYENNE OU L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT**

Les avis publics annonçant, la tenue d'une consultation publique, la convocation des personnes habiles à voter, la tenue d'un registre, l'approbation du ministre et l'adoption des règlements, y incluant les règlements d'emprunt et d'urbanisme, sont affichés aux deux (2) endroits suivants :

- La Mairie;
- Site Internet de la municipalité.

### **ARTICLE 3.1 AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC**

Les avis annonçant un appel d'offres public sont publiés, en plus d'être publiés dans SEAO, seront publiés également aux deux (2) endroits suivants :

- Site Internet de la municipalité;
- Journal (tel qu'exigé à l'article 935 du Code municipal du Québec)

### **ARTICLE 3.2 AUTRE AVIS**

Tout autre avis public visé à l'article 2 est uniquement publié sur le site Internet de la municipalité.

### **ARTICLE 4 PRÉSÉANCE**

Le présent projet de règlement a préséance sur l'article 431 du Code municipal du Québec, ainsi que sur toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale.

Cependant, tout règlement du gouvernement ou de l'un de ses ministres pourrait fixer des normes minimales de publication différentes qui deviendraient alors applicables.

### **ARTICLE 5 MODIFICATION**

Le présent projet de règlement ne peut être abrogé, mais il peut être modifié par un autre règlement.

### **ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

#### **7.4 - OMH Beauce-Etchemins**

Le conseil prend connaissance de la lettre de monsieur Marc Tremblay, directeur général de la Société d'habitation du Québec qui informe l'OMH Beauce-Etchemins que cet organisme ne peut être scindé en deux parties afin de permettre aux anciennes entités de joindre des offices d'habitation voisins dans une perspective d'optimisation du réseau.

De plus, monsieur Jean-Guy Labbé informe le conseil municipal des dossiers en cours à l'OMH Beauce-Etchemins.

#### **7.5 - MRC des Etchemins**

Le résumé du projet de règlement no 152-25 modifiant le règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées no 134-20 est remis aux membres du conseil.

De plus, une séance de consultation à cet effet aura lieu au Centre civique le 15 mai prochain.

#### **7.6 - Caisse Desjardins des Etchemins**

##### **7.6.1 - Marge de crédit**

Il est proposé par André Ferland  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande à la Caisse Desjardins

79-05-25

des Etchemins de majorer la marge de crédit actuellement de 300 000\$ à 540 000\$;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Justine et la Caisse Desjardins des Etchemins.

ADOPTÉE

**80-05-25**

#### **7.6.2 - Effets bancaires**

Il est proposé par Marcel Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Christian Chabot, maire ou madame Linda Gosselin, mairesse suppléante, et monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les effets bancaires pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier soit nommé administrateur principal pour ACCES D Affaires ;

QUE cette résolution soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

ADOPTÉE

#### **7.7 - TECQ 2024-2028**

Le conseil est informé qu'une aide financière additionnelle de 114 370\$ sera versée à la Municipalité de Sainte-Justine dans le cadre de la TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques, incluant de travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme, soit les hôtels de ville, les garages municipaux, les entrepôts municipaux et les abris à abrasifs.

Cette aide financière succède au Programme PRABAM qui a pris fin le 31 mai 2024.

#### **7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier**

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Bibliothèque Roch-Carrier.

**81-05-25**

#### **7.9 - Séance du conseil du mois de juin**

Il est proposé par Réjean Labonté,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine reporte la séance ordinaire du mois de juin qui était prévue le 5 juin 2025 à 19h30 au 12 juin 2025 à 19h30.

ADOPTÉE

### **8 - CORRESPONDANCE**

#### **8.1 - FQM**

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil.

#### **8.2 - Les Petits Entrepreneurs**

La grande journée des petits entrepreneurs Bellechasse-Etchemins aura lieu le 7 juin prochain à Sainte-Justine.

### **8.3 - Nos milieux de vie en action**

La tournée 2025 de la 4e édition "Nos milieux de vie en action en Chaudière-Appalaches" se tiendra le 7 juin prochain.

**82-05-25**

### **8.4 - Dîner Spaghetti-bénéfice**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à la Fabrique Ste-Kateri-Tekakwitha pour l'organisation du dîner spaghetti-bénéfice qui aura lieu le 18 juin au sous-sol de l'église de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

### **8.5 - Partenariat- Festival du pâté chinois**

Le conseil refuse cette demande de contribuer pour cette d'aide financière du Festival du pâté chinois de Saint-Just-de-Bretenières.

**83-05-25**

### **8.6 - Regroupement TDL Québec**

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Et résolu à l'unanimité:

QUE dans le cadre de la Semaine québécoise du TDL qui se tiendra du 20 au 26 octobre 2025, le conseil municipal de Sainte-Justine appuie le Regroupement TDL Québec dans ses actions visant à sensibiliser le grand public au Trouble du développement du langage et s'engage à partager du contenu informatif sur les plateformes de la Municipalité lors de la journée internationale du TDL le 17 octobre 2025.

ADOPTÉE

### **8.7 - Transport autonomie Beauce-Etchemins**

L'assemblée générale annuelle de Transport Autonomie Beauce-Etchemins aura lieu le 13 mai à la salle paroissiale de Saint-Prosper.

### **8.8 - Mini-Scribe**

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de mai est remis aux membres du conseil.

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**84-05-25**

## **10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,  
Et résolu à l'unanimité:

QU'à 21h30, la présente séance soit ajournée au 20 mai 2025 à 19h30.

ADOPTÉE

---

Directeur général et greffier-trésorier

---

Maire

